



## Optométrie en régions rurales et éloignées

### Question de principe

Les optométristes qui exercent leur profession dans les régions rurales et éloignées<sup>i</sup> peuvent être confrontés à un certain nombre de défis particuliers. Parmi ceux-ci, une vaste population de patients qui ont des besoins variés, l'isolement professionnel, des options d'aiguillage limitées vers d'autres docteurs en optométrie et professionnels de la santé, et l'absence d'un accès à la formation continue sur place à proximité. Parmi les autres défis possibles, il y a notamment l'absence du soutien d'un remplaçant, la difficulté de trouver des employés qualifiés et des associés, et la difficulté de planifier la relève.

Selon Statistique Canada, la population urbaine/rurale du Canada est répartie selon une proportion de 80/20.<sup>ii</sup> La population rurale du Canada est plus âgée que la population urbaine, et la population rurale vieillit plus rapidement que la population urbaine sur le plan de l'évolution de la part de la population composée d'aînés.<sup>iii</sup> Puisque la déficience visuelle est en corrélation avec l'âge, la prestation de soins optométriques dans les régions rurales et éloignées du Canada peut aussi présenter des difficultés en raison de la probabilité de maladies oculaires, de déficience visuelle et de cécité chez les patients âgés. La présence continue d'un effectif durable d'optométristes en régions rurales et éloignées est donc essentielle pour maintenir l'accessibilité à des niveaux de soins oculovisuels primaires appropriés dans les régions rurales et éloignées du Canada.

### Énoncé de principe

L'Association canadienne des optométristes appuie les activités qui aident à maintenir un effectif durable en optométrie dans les régions rurales et éloignées du Canada, lequel est en mesure de régler les problèmes et de relever les défis associés à l'exercice de la profession dans ces milieux. Ces activités sont notamment des initiatives visant à améliorer les conditions de travail et l'équilibre entre les obligations professionnelles et personnelles, le soutien d'autres professionnels de la santé oculovisuelle, et l'accès à des possibilités de perfectionnement professionnel et au soutien de remplaçant. Des initiatives visant à inciter les docteurs en optométrie à exercer leur profession dans les régions rurales et éloignées (et les étudiants en optométrie à le faire à l'avenir) doivent aussi être envisagées.

-Mai 2017

## Références:

### i. Définitions

- **URBAIN** : Accès à des services d'optométrie dans un rayon de 20 km du domicile et accès à des soins secondaires ou tertiaires dans un rayon de 40 km du domicile.
- **URBAIN/ADJACENT** : Accès à des services d'optométrie dans un rayon de 50 km du domicile et accès à des soins secondaires ou tertiaires dans un rayon de 150 km du domicile.
- **RURAL** : Accès à des services d'optométrie dans un rayon de 150 km du domicile et accès à des soins secondaires ou tertiaires à plus de 150 km du domicile.
- **RURAL/ÉLOIGNÉ** : Accès à des services d'optométrie dans un rayon de 300 km du domicile et accès à des soins secondaires ou tertiaires à plus de 300 km du domicile.
- **ÉLOIGNÉ** : Absence d'accès par la route durant toute l'année ou aucun service d'optométrie permanent dans un rayon de 300 km accessible à longueur d'année par la route (à l'exception de programmes spécialisés comme les cliniques mobiles, la télémédecine, etc.), et soins secondaires ou tertiaires à plus de 300 km du domicile.
- **Note 1** : Les soins secondaires et tertiaires sont les soins de santé oculovisuelle qui dépassent le champ d'exercice des optométristes dans leur province ou territoire. Ces soins exigent habituellement, mais pas toujours, que les patients soient recommandés.
- **Note 2** : Toutes les définitions précédentes sont données à titre de lignes directrices pour encadrer la discussion concernant l'accès aux soins. Ces définitions ne sont pas exhaustives.

ii. Statistique Canada, 2011. Population urbaine et rurale, par province et territoire. Consulté en ligne le 26 juillet 2016 à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/tables/tableaux/sum/som/l01/cst01/demo62a-eng.htm>

iii. Statistique Canada, 2008. Les aînés des régions rurales du Canada. Consulté en ligne le 26 juillet 2016 à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/pub/21006x/21006x2007008-fra.pdf>